

Les Regroupements familiales

Par akram291, le 24/10/2015 à 20:58

Bonjour

Je voudrais savoir comment je peux faire pour faire venir ma mère et mon frère qui est handicapé, elle a 58 ans et lui 21 ans, vivent en Tunisie, ils sont tous les deux à ma charge en Tunisie et maintenant que je me suis marié et installé en France, je ne sais pas comment faire ?

Merci d'avance.

Par Tisuisse, le 25/10/2015 à 08:01

Bonjour,

Voir avec votre préfecture.

Par amajuris, le 25/10/2015 à 09:22

bonjour,

le regroupement familial ne s'applique qu'a l'époux ou épouse de l'étranger résidant régulièrement en france et à ses enfants.

il faut que votre mère et votre frère obtienne un visa long séjour dans un consulat de france.

il y existe des conditions de logement, de moyens de subsistance et d'assurance maladie.

salutations			

Par akram291, le 25/10/2015 à 10:20

Merci pour les reponse